



# MIM

## Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE



### MOT DU MAIRE



PHOTO : YVON GIROUX

#### Un nouveau conseiller dans le district n° 4 - Du Lac

Le 20 mars dernier, monsieur Raynald Brulotte a remporté l'élection partielle pour le poste de conseiller du district n° 4 - Du Lac. Félicitations et bienvenue à bord! Monsieur Brulotte a œuvré dans la haute fonction publique québécoise pendant de nombreuses années, notamment au sein de la direction du conseil du Trésor. Il ne fait nul doute que nous saurons mettre à profit sa grande expérience et ses qualités de gestionnaire dans le présent exercice de redressement des finances et de la gestion de notre Ville. Je tiens par ailleurs à remercier les électeurs qui ont exercé leur droit de vote à l'occasion de cette élection partielle. Je l'ai mentionné à maintes reprises, il s'agit d'un acte démocratique fondamental dont on oublie parfois l'importance et la portée. Il importe aussi de souligner l'engagement des autres candidats à cette élection, madame Chantal Bazin et messieurs René Dequen et Éric Dussault et de les remercier pour leur implication dans notre vie démocratique.

#### Zones de développement résidentiel - Discussions en cours

L'agglomération de Québec est présentement en processus de révision de son schéma d'aménagement. Dans le cadre de cette révision, les zones de développement de notre territoire déjà identifiées au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* sont traitées. Il s'agit des terres situées devant l'hôtel de ville, le long de la route de Fossambault, et de celles localisées entre la route Tessier et Jean-Juneau, au sud de la 138. Jusqu'à présent, ces zones sont dites « en réserve », ce qui signifie qu'elles ne peuvent faire l'objet de développement résidentiel tant qu'un certain pourcentage des autres zones de l'agglomération n'est pas développé. Ceci ayant évidemment pour effet de bloquer tout projet de développement pour de nombreuses années.

À la suite des négociations survenues avec la Ville de Québec pour modifier l'entente nous liant à l'agglomération, laquelle a finalement été rejetée, j'ai poursuivi les discussions afin de faire en sorte que les zones de développement de Saint-Augustin-de-Desmaures soient intégrées au schéma d'agglomération sans être considérées « en réserve ». Ceci aurait pour effet de rendre possible le développement résidentiel à court et moyen terme (sous réserve de l'approbation de dézonage par la Commission de protection du territoire agricole pour certaines parties).

Les discussions avec la Ville de Québec vont bon train et, conséquence évidente du changement de ton opéré avec le maire Labeaume depuis mon élection il y a près d'un an, on se montre très réceptif à mes demandes à cet égard. Sans pouvoir promettre quoi que ce soit à ce stade-ci, je suis très confiant d'en arriver à une conclusion heureuse, et ce, à court terme.

Évidemment, dans le cadre de l'entente actuelle signée avec Québec en 2009, l'augmentation du potentiel fiscal associée à un éventuel développement résidentiel rendrait la chose nettement moins intéressante financièrement pour nous que si nous avions adopté l'entente qui était sur la table jusqu'en début d'année, mais c'est tout de même un pas dans la bonne direction. De plus, je suis convaincu qu'à moyen terme je pourrai m'asseoir avec le maire de Québec et reprendre là où nous avons laissé. Il importera alors d'obtenir à nouveau l'intégration au schéma d'une zone industrielle supplémentaire. Assortie à un mécanisme de calcul avantageux, c'est la clé pour nous sortir du borbier financier dans lequel nous sommes plongés.

C'est une simple question de temps, sans plus.

Sylvain Juneau, maire  
Saint-Augustin-de-Desmaures

#### ÉQUIPE DE DIRECTION RENFORCÉE

La Ville a procédé ces dernières semaines à deux nominations au sein de son équipe de direction. Nouvelle trésorière, M<sup>me</sup> Josée Larocque, dispose d'une solide expérience dans le domaine de la vérification comptable. Elle a, notamment, œuvré pour les firmes Raymond Chabot Grant Thornton et Ernst & Young. M<sup>me</sup> Larocque succède à M<sup>me</sup> Manon Lemay qui quitte à la fin du mois après avoir été en poste une dizaine d'années. M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Gosselin a aussi été nommée directrice des travaux publics. M<sup>me</sup> Gosselin était déjà à l'emploi de Saint-Augustin-de-Desmaures où elle a fait ses preuves en tant que directrice adjointe des travaux publics. Elle succède à François Bélanger, devenu directeur des travaux publics à Drummondville.

#### SONDAGES SUR LES SERVICES DE LA VILLE

Il se peut que vous soyez sollicités sous peu par un sondeur qui voudra connaître votre satisfaction quant aux services de la Ville. En s'associant à la firme SOM, la Ville souhaite aussi savoir l'importance que vous accordez aux différents services de même que votre intérêt vis-à-vis de nouveaux services. Cette initiative qui sera réalisée en continu s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle philosophie de gestion prônant une réelle interaction avec les citoyens. Régulièrement mis à jour, les résultats seront affichés sur le site Web de la Ville de même que sur un écran aménagé dans le hall de l'hôtel de ville. Le sondage téléphonique ne prend que quelques minutes. La Ville entend aussi acheminer par courriel un autre court sondage à des citoyens qui auront requis l'un de ses services. Merci à l'avance pour votre collaboration!



RESTEZ BRANCHÉS SUR VOTRE VILLE!  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)



Des alertes citoyennes en direct  
sur vos appareils mobiles



<https://www.facebook.com/vstaug>



<https://twitter.com/villesaintaug>

## Rues privées : demande d'entretien légale

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tient à informer les résidents des rues privées d'une démarche qui, si tel est leur souhait, pourrait leur permettre de bénéficier de services d'entretien et de déneigement.

Plus tôt cette année, rappelons que la Ville a annoncé qu'afin de se conformer à la loi, elle allait cesser d'assurer l'entretien et le déneigement des rues privées. Pour ceux qui souhaitent bénéficier de ces services, il existe toutefois une démarche légale à suivre.

Si tel est le cas, la majorité des propriétaires riverains de la rue doivent signer une lettre à l'attention du Service du greffe et demandant à la Ville d'assurer le déneigement et l'entretien de la rue. Par la suite, la Ville analysera chaque demande. Il importe de comprendre que le fait de présenter une demande ne garantit pas une réponse positive. À terme, le conseil municipal est toujours libre d'accéder ou non à chaque demande et d'en fixer les conditions, le cas échéant.

Sensible aux préoccupations exprimées par ses citoyens, la Ville ne souhaite rien d'autre que d'assurer leur satisfaction dans la mesure où cela peut se faire dans le respect des lois et dans le meilleur intérêt de l'ensemble des contribuables.



## OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT CLUB DE LECTURE CROCK-LIVRES

**TITRE :** ÉTUDIANTS  
**SERVICE :** Loisirs, culture et vie communautaire  
**GROUPE :** Professionnels  
**STATUT :** Temps partiel (20 à 25 hrs/semaine), ÉTÉ 2016  
**N° CONCOURS :** ACVSAD-2016-438  
**ENTRÉE EN FONCTION :** Début juin 2016

### DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

La Ville cherche à combler des postes d'étudiants au club de lecture Crock-livres pour l'été 2016. Fondé en 1994, ce club propose des activités de lecture aux jeunes pour la saison estivale. Un programme de récompenses est mis en place pour les encourager à persévérer dans l'atteinte de leurs objectifs. Le titulaire veille au déroulement des activités et agit à titre de motivateur.

### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Accueillir les participants et contrôler les lectures;
- Tenir à jour les statistiques;
- Encourager et motiver les participants à atteindre leur but;
- Nettoyer les rayons durant les périodes moins achalandées;
- Vérifier le matériel utilisé chaque semaine et classer les volumes sur les rayons;
- Participer à la fête de clôture.

**NOTE :** Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études secondaires (DES);
- Être inscrit aux études à temps plein au cours de la session précédant la période estivale;
- Aimer les jeunes;
- Avoir le sens des responsabilités;
- Avoir de la patience, savoir communiquer et faire preuve d'initiative;
- Disponibilité du 25 juin au 17 août inclusivement.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon la politique de rémunération des étudiants et stagiaires en vigueur;
- Les heures de travail peuvent s'échelonner entre 10h et 21h les jours de semaine et de 10h à 17h les samedis et dimanches.

### LIEU DE TRAVAIL

- Bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures.

**Faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le numéro du concours, par courriel, par télécopieur, ou à l'adresse suivante :**

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
 Service des ressources humaines  
**N° de concours : ACVSAD-2016-438**  
 200, route de Fossambault  
 Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3  
 Courriel : rh@ville.st-augustin.qc.ca  
 Télécopieur : 418 870-1320

*Dans votre demande d'emploi, veuillez fournir une preuve de votre statut d'étudiant à temps plein au cours de la session précédant la période estivale. L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.*



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROLONGATION DU RÈGLEMENT 2016-473

#### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 février 2016 a été adopté le règlement institué:

RÈGLEMENT N° 2016-473 DÉTERMINANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

Ce règlement vise à déterminer la limite de vitesse à 60 km/h dans le parc industriel François-Leclerc Noc, notamment dans les rues suivantes:

- de Singapour;
- de Sydney;
- de Vancouver.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé le 29 février 2016 qu'il n'exercera pas son pouvoir de désaveu pour ce règlement.

Ce règlement entrera en vigueur le 5 mai 2016 et est disponible au Service juridique et du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
 Ce 13 avril 2016

Me Daniel Martineau, greffier  
 Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
 www.ville.st-augustin.qc.ca

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

<b>Collecte des ordures et recyclage</b>		<b>RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DES ORDURES</b> À compter du 18 avril, les ordures sont collectées toutes les semaines. La collecte des matières recyclables se poursuit aux deux semaines.
<b>Collecte des encombrants</b>		<b>Prochaine collecte le lundi 2 mai.</b> Inscription par Internet ou par téléphone obligatoire avant 12 h (midi), le vendredi 29 avril.
<b>Collecte des résidus verts</b>		Le même jour que la collecte, à compter du 18 avril.
<b>Vieux électroniques/ électriques Friperie St-Augustin</b>		La Friperie St-Augustin recueille les vieux électroniques tels : ordinateur, TV, écran, téléphone, répondeur, système audio/vidéo. Les apporter à la Friperie au 390, route 138.
<b>Vêtements / menus articles Friperie St-Augustin</b>		La cloche de dépôt du secteur des Bocages a été déménagée au Centre Jean-Marie-Roy situé au 4950, Lionel-Groulx.
<b>ÉCOCENTRES</b>		<b>NOUVEAU - OUVERTS TOUTS LES JOURS</b> La Ville de Québec a modifié l'horaire des écocentres. Consultez notre site Internet, sous l'onglet environnement, pour en savoir plus.



## MAI

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

# CULTURE

UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

## TOUTES LES ACTIVITÉS SONT GRATUITES

À l'exception des expositions, les places sont limitées. Il est donc obligatoire de s'inscrire. Les inscriptions débutent deux semaines avant l'activité. La première journée d'inscription, les gens ne peuvent s'inscrire qu'en se présentant à la bibliothèque Alain-Grandbois ou à la bibliothèque Père-Jean-Marc-Boulé. Par la suite, il est possible de s'inscrire par téléphone.

Les détails ainsi que la description de chacune des activités sont disponibles dans le portail culturel à l'adresse : <http://culture.ville.st-augustin.qc.ca>



### BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

**Vendredi 15 avril à 19h** - Concert - *Histoire de tango*

**Samedi 16 avril à 10h 15** - Biblioconte - *Ça commence ici*

**Jusqu'au 17 avril** - Exposition - *Non figuratif*

**Mardi 19 avril à 10h 15**

Heure du conte - *Le raton heureux*

**Du 23 avril au 22 mai**

Exposition collective des élèves des cours de peinture et de dessin

**Mardi 3 mai à 10h 15**

Heure du conte - *Drôle de compagnie!*

**Samedi 7 mai à 10h 15**

Biblioconte - *Sur le chemin*



Exposition - *Non figuratif*

## HEURES D'OUVERTURE

### BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

Dimanche	10 h à 17 h
Lundi	Fermé
Mardi	10 h à 20 h
Mercredi	14 h à 20 h
Jeudi	14 h à 20 h
Vendredi	14 h à 20 h
Samedi	10 h à 17 h

### POINT DE SERVICE PÈRE-JEAN-MARC-BOULÉ

Dimanche	Fermé
Lundi	Fermé
Mardi	15 h 30 à 19 h
Mercredi	Fermé
Jeudi	15 h 30 à 19 h
Vendredi	13 h à 16 h 30
Samedi	9 h 30 à 13 h

## CLUB DE LECTURE CROCK-LIVRES

Les inscriptions pour le club de lecture estival Crock-Livres débuteront le 14 juin. Surveillez les détails dans votre prochaine édition du MIM et sur le portail culturel à : [culture.ville.st-augustin.qc.ca](http://culture.ville.st-augustin.qc.ca).



## SYMPOSIUM 21 ET 22 MAI 2016

Ce 2<sup>e</sup> rendez-vous de l'art contemporain présente 18 artistes en art actuel pour le caractère unique de leur production. Ce symposium vise essentiellement la diffusion de l'art contemporain. Une occasion singulière d'échange et de partage entre l'artiste et le visiteur.

**Sur place, un passeport du parcours artistique sera distribué aux visiteurs pour courir la chance de gagner des oeuvres originales.**

Place des Générations Desjardins, Saint-Augustin-de-Desmaures  
Maison Thibault-Soulard ET Maison Omer-Juneau

**GRATUIT! BIENVENUE À TOUS**

[www.rendez-vous-art-contemporain.com](http://www.rendez-vous-art-contemporain.com)

## MAISON THIBAUT-SOULARD

**Du 16 avril au 15 mai**

Exposition - *Concours de créations artistiques*

**Samedi 23 avril à 14h**

Atelier - *Création avec Émilie Cyr*

**Dimanche 1<sup>er</sup> mai à 14h**

Atelier - *Un jardin pour maman*

**Vendredi 6 mai à 9h 30**

Atelier - *Créer avec Adé*

**Dimanche 15 mai à 14h**

Atelier - *Mille et un personnages en argile*



## MAISON OMER-JUNEAU

Cartes, Scrabble, pétanque et même yoga, la Maison Omer-Juneau propose une programmation des plus diversifiées à l'intention des personnes de 50 ans et plus. Pour plus de détails, cliquez sur Maison Omer-Juneau sous l'onglet Sports, culture et loisirs du site Internet de la Ville.

## HÔTEL DE VILLE

**Jeudi 21 avril - 19 h**

Conférence

*Le projet énergie Est, quel intérêt pour le Québec?*



INSCRIPTION

## LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ

Il est encore temps de vous inscrire pour certains programmes! Visitez le site Internet de la ville, vous y trouverez la programmation Loisirs Printemps/Été 2016. Vous pourrez également faire l'inscription de vos petits aux camps de quartier ou aux camps spécialisés. Bonne saison !



### LOISIRS ACCESSIBLES POUR TOUS

Des difficultés financières compromettent votre participation ou celle de membres de votre famille à des activités de la Ville ou d'autres associations de loisirs? À certaines conditions, le programme Loisirs pour tous peut vous donner accès gratuitement à certaines activités. Pour bénéficier de ce programme, veuillez vous adresser à M<sup>me</sup> Francine Cherry en vous présentant au bureau de Présence-Famille Saint-Augustin (390, route 138) entre 8 h 30 et 16 h les 25 et 26 avril afin de vous inscrire à la session d'été!

### BAINS LIBRES - COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

DU LUNDI 4 AVRIL AU DIMANCHE 19 JUIN 2016

*Printemps*



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9 h 30 à 11 h Bassin récréatif	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin		12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin		12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	9 h 30 à 11 h Bassin récréatif
13 h 30 à 15 h 30 Familial Bassin récréatif Grand bassin	16 h 30 à 17 h 50 Bassin récréatif Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	16 h 30 à 17 h 50 Bassin récréatif Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	15 h 30 à 16 h 50 Bassin récréatif Grand bassin	13 h 30 à 15 h 30 Familial Bassin récréatif Grand bassin
19 h 15 à 20 h 45 Bassin récréatif Grand bassin	20 h à 21 h 30 Grand bassin		20 h à 21 h 30 Grand bassin		20 h à 21 h 30 Bassin récréatif Grand bassin	18 h à 20 h Bassin récréatif Grand bassin

### HORAIRE PATINAGE ET BAINS LIBRES

Tous les horaires sont maintenant disponibles sur le site Internet de la Ville dans la section Complexe sportif multifonctionnel.

### HORAIRE PATINAGE LIBRE

Printemps - Été 2016

(1<sup>er</sup> mars au 30 août 2016)

Mardi	12 h 30 à 13 h 20
Jeudi	12 h 30 à 13 h 20
Samedi	18 h 30 à 20 h 20
Dimanche	14 h à 15 h 20



### LOCATION D'HEURES DE GLACE OU POUR UNE AQUAFÊTE AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Communiquer avec le personnel au 418 878-8552

### LOCATION DE SALLES

Organisez votre événement au tout nouveau Complexe sportif multifonctionnel : réunions d'affaires, lancements, conseils d'administration, etc. Le Complexe sportif a quatre salles pouvant accueillir des groupes allant jusqu'à 60 personnes.

Renseignements: 418 872-0219, poste 1900

PARFAIT  
POUR VOTRE  
ÉVÈNEMENT !

